

UNIQUE PUBLICATION**Modification du contrat de fonds de placement****Immobilier-CH pour Institutionnels 56J**

Numéro de valeur : 10'290'582

Fonds de placement de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » pour les institutions de prévoyance professionnelle suisses exonérées d'impôts ainsi que pour les caisses des assurances sociales et les caisses de compensation suisses exonérées d'impôts.

SOLUFONDS SA, Signy-Avenex, en tant que direction de fonds du fonds **Immobilier-CH pour Institutionnels 56J** et Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, en tant que banque dépositaire, informent les investisseurs des modifications suivantes apportées au contrat de fonds.

Modifications dans le contrat de fonds (2^{ème} partie) :**§ 17 Emission et rachat des parts ainsi que négoce****Nouvelle teneur du chiffre 4**

4. Le prix d'émission et de rachat des parts est déterminé en fonction de la valeur nette d'inventaire par part, en s'appuyant sur les cours de clôture du jour précédent selon le §16.

Lors de l'émission, les frais accessoires (droits de mutation, frais de notaire, courtages conformes au marché, émoluments, etc.) occasionnés au fonds immobilier en moyenne pour le placement du montant versé sont ajoutés à la valeur nette d'inventaire. Lors du rachat, les frais accessoires occasionnés au fonds immobilier par la vente de la part respective des placements de la part dénoncée sont déduits de la valeur nette d'inventaire.

Lors de l'émission et du rachat de parts, une commission d'émission selon § 18 peut être ajoutée à la valeur nette d'inventaire, ou une commission de rachat selon § 18 peut être déduite de la valeur nette d'inventaire.

Les investisseurs ont la possibilité de faire valoir leurs éventuelles objections auprès de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne dans un délai de trente jours à compter de cette unique publication ou peuvent demander le paiement en espèces de leurs parts auprès de la direction dans le respect du délai contractuel.

Un exemplaire du contrat de fonds modifié peut être obtenu gratuitement auprès de SOLUFONDS SA, de la banque dépositaire et de tous les distributeurs.

Signy-Avenex, le 31 août 2020

La direction de fonds : **SOLUFONDS SA, Signy-Avenex**

La banque dépositaire : **Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne**